



EDITO

Grand Corps Social Malade

QUELLES PROPOSITIONS POUR UNE ALTERNATIVE POLITIQUE ?

Enfin une mesure contre la démesure de la finance, le SLAM !

Les grands Mamamouchi de la théorie néolibérale administrent à tour de bras des cures d'amaigrissement de plus en plus sévères aux nations pointées du doigt par de sombres officines de notation dont la motivation désintéressée ne saute guère aux yeux.

Ils n'auraient certes rien à envier aux médecins de Molière qui tuaient allègrement les malades à force de saignées pourtant présentées comme salutaires.

Dans la cacophonie convenue des gourous de la théorie dominante, certaines voix s'élèvent et donnent de manière lumineuse des perspectives alternatives au paradigme en vigueur.

La Cigogne pense notamment à la pensée de Frédéric LORDON, économiste, directeur de recherche au CNRS.

Les éléments de réflexion qui suivent sont tirés d'articles du monde diplomatique (avril 2011 et février 2007).

La société est menacée quand l'une de ses puissances, devenue hégémonique, écrase toutes les autres et les asservit, impose ses réquisits comme les seules priorités effectives et peut tout subordonner à son expansion indéfinie. Certaines sociétés ont connu la domination d'une Eglise ; d'autres ont été sous la coupe d'un parti unique ; d'autres encore craignent leur armée, plus puissante qu'aucune autre institution. La société capitaliste actuelle, toute démocratique qu'elle s'imagine, expérimente elle aussi le joug d'un

groupe surpuissant, affranchi de toute force de rappel, par conséquent prêt à pousser son avantage jusqu'où bon lui semblera. Ce groupe, ignorant des limites et en proie à la démesure, c'est la finance actionnariale.

Il faut lutter contre cette hégémonie. En effet, Frédéric LORDON a raison quand il dit : « Car à force de violenter le corps social sans limites, puisqu'elle n'en connaît aucune elle-même, et que tous ceux qui étaient chargés de la tenir l'ont lâchée en poussant des hourras, la puissance actionnariale pourrait aussi un jour essuyer quelques retours de manivelle, mais moins gentils que le SLAM. La promenade dans le quartier des banques de Buenos Aires offre, après le krach économique de 2001, le spectacle édifiant des impacts de balle et des traces de barre de fer sur les portes blindées – comprendre : il est des seuils de spoliation au-delà desquels la population est très en colère. Ces seuils, il n'est souhaitable pour personne de les atteindre. »

Une idée telle que le SLAM, tout imparfaite qu'elle soit, est l'expression d'une analyse simple – le problème d'aujourd'hui, c'est la finance –, et d'un avertissement : « SLAM », c'est aussi le bruit de la porte qu'on se décide à claquer au nez des pénibles.

Le **SLAM** (*Shareholder Limited Authorized Margin*, ou marge actionnariale limitée autorisée) est une proposition d'impôt émise par l'économiste Frédéric LORDON pour lutter contre ce qu'il considère être les « ravages de la finance ». Le SLAM consiste à fixer un niveau de rentabilité actionnariale maximale au-delà duquel est appliqué un taux d'imposition confiscatoire. Pour déterminer les profits générés, on inclut à la fois les dividendes versés mais aussi les plus-values réalisées lors de la cession.

Le niveau couperet se nomme **TSR** (*Total Shareholder Return*) et serait ainsi fixé : connaissant aisément le taux d'intérêt pour des actifs sans risque, on n'autoriserait qu'une prime maximum liée au risque (dont le montant doit être discuté). Frédéric LORDON propose pour l'heure un TSR de 6-7 %.

.../...

L'effet bénéfique attendu d'une telle mesure est de réduire la pression actionnariale sur les entreprises cotées et par contre-coup sur les entreprises non cotées qui sont sous-traitantes des premières. Cela permet, tout en rémunérant correctement le capital, de ré-envisager plus sereinement la répartition des richesses et notamment le niveau d'emploi et de salaire, ainsi que d'améliorer les conditions sociales des salariés. En effet, pour Frédéric LORDON, la crise des années 2008-2009 est la crise d'un capitalisme de basse pression salariale.

Une mobilisation pour d'autres choix est une nécessité !

Il faut en finir avec la dictature des marchés financiers et les choix politiques d'austérité qui en découlent donnant encore et toujours plus de gages aux marchés financiers et aux agences de notations.

En Europe, plongée dans la pire des situations avec 23 millions de chômeurs, particulièrement les jeunes, l'unique réponse des dirigeants politiques est l'austérité : pression sur les salaires, réduction des services publics, de la protection sociale, des pensions, durcissement des conditions de travail et de vie.

Face aux plans d'austérité, la règle d'or pour les salariés, c'est la mobilisation :

- Pologne : euro manifestation le 17 septembre ;
- Italie : appel à une grève générale le 6 septembre par la CGIL contre la casse du Code du travail ;
- Espagne : journée de mobilisation à l'appel des Commissions Ouvrières et de l'Union Générale des Travailleurs ;
- Portugal : journée de mobilisation le 1er octobre. D'autres mobilisations sont à l'ordre du jour en Roumanie, Hongrie, Slovaquie, Grèce, Belgique et Grande-Bretagne.

TOUS EN GRÈVE LE 11 OCTOBRE

Bibliographie

La crise de trop - Reconstruction d'un monde failli, Frédéric LORDON, Paris, Fayard, 2009 (Chapitre 5 et annexe)

Enfin une mesure contre la démesure de la finance, le SLAM!, Le Monde diplomatique, février 2007

C D I - C D I F s u i t e

Prenant enfin en compte la pétition des agents des 4 centres fusionnés, la direction a décidé de créer un groupe de travail chargé « d'effectuer un diagnostic à 4 ans d'exercice, mutualiser les difficultés et expériences, trouver des solutions adaptées aux différentes situations ». Ce groupe de travail est composé de représentants de la direction (MM. Thiébold, Masson, Carré et Mme Niogret) et des représentants des 4 centres fusionnés et des 4 CDIF de rattachement.

Le DRFiP, M. Riquer, a précisé lors du CTPD du 6 juin que la direction faisait un effort conséquent en mettant un A+, pris sur la cellule audit, pour participer à ce groupe de travail. On ne saurait trop l'en remercier (étant donné qu'il y a de moins en moins d'agents C pour faire le travail on espère qu'un A+ va bien abattre la tâche de 3 ou 4 agents C).

Dans un autre registre, M. Sisco, qui a présidé la 1^{ère} réunion le 5 juillet, a tout de suite donné la température en avançant qu'il n'y aurait ni retour en arrière de la réforme ni création d'emplois (...sauf un A+ !). On sent tout de suite une volonté d'aborder honnêtement (c'est-à-dire de tirer les conclusions du groupe de travail **quelles qu'elles soient**) un sujet qui pèse fortement sur les conditions de travail des agents en poste dans ces services et sur les missions de la DRFiP. M. Sisco a tout simplement anticipé le diagnostic : on va examiner le malade, diagnostiquer la maladie et si le malade a besoin de médicaments...tintin !

La Cigogne recommande un changement d'état d'esprit si l'on veut vraiment trouver la solution au problème CDI-CDIF.



Cruel dilemme !

Tout le monde a en tête la présentation idyllique du projet d'aménagement du Centre des Finances Publiques du 35 avenue des Vosges à Strasbourg au printemps dernier.

Pour faire passer la pilule des réductions des espaces de travail réduits (12 m²), des configurations en plateaux, du manque de confidentialité et d'intimité auxquels tout agent devrait pourtant avoir droit afin d'exécuter ses missions dans des conditions normales. Les plans comportent à chaque niveau du bâtiment des locaux de détente... Oui, vous avez bien lu, des locaux de détente ! Du jamais vu ou entendu dans notre administration conservatrice. C'était bien

la première fois qu'on se souciait du confort ou du bien-être des agents, surtout que le site comportait déjà une cafétéria au sous-sol certes un peu vieillotte, mais bon, qui globalement faisait l'affaire.

Bien entendu personne, ou pas grand monde, n'y a cru et pourtant les plans présentés comportaient bel et bien un espace baptisé «salle de détente» à chaque étage de l'immeuble.

Aucune précision toutefois quant à l'équipement de ces locaux. Inutile de dire que les cerveaux des collègues ont aussitôt mouliné à fond, cela frisant même parfois le délire.

C'était du style : une table de massage avec masseuse ou masseur selon les cas, un espace douche ou Spa, un canapé, des fauteuils, un bar avec tirage pression, etc... !

Hélas, et il fallait s'y attendre, ces espaces «détente» fondent à présent comme neige au soleil, tellement les agents sont à l'étroit.

En fait, il aurait mieux valu ne rien promettre de tel, et d'emblée mieux évaluer l'espace attribué aux services concernés.

Mais qui a été consulté ? La DRFiP 67 est à présent bien embarrassée et, pour ne pas perdre la face complètement, s'obstine à vouloir installer même à grands frais au moins l'une de ces salles de détente.

La bonne surprise, c'est que la DRFiP 67 se rend enfin compte par un petit bout de sa lorgnette qu'elle aurait mieux fait de laisser le SIP et le SIE Neudorf près des usagers, à leur satisfaction et à celle des agents.

LA « CET » UN CADEAU AUX ENTREPRISES DE 9 MDS € ET LE LIEN ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE ET DU TERRITOIRE FRAGILISE (Le Mag CGT n°1)

La fiscalité des collectivités locales représentait environ 100 Mds € dont une taxe professionnelle d'environ 27 Mds €. Les dotations de l'Etat se sont élevées environ à 100 Mds € en 2010. Avec la suppression de la taxe professionnelle remplacée par la contribution économique territoriale, le cadeau fait aux entreprises fait des collectivités territoriales les grandes perdantes du mécano budgétaire.

La contribution économique territoriale (CET) comporte 3 éléments : une cotisation foncière des entreprises (CFE) pour 6 Mds € assise sur les bases foncières, c'est-à-dire l'immobilier des entreprises (les taux sont votés par le bloc communal) et reversée aux communes et intercommunalités. Les communes et EPCI récupèrent la fiscalité « ménage »

des départements et régions, taxe d'habitation et taxe foncière.

Une cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) pour 11 Mds € assise sur la valeur ajoutée des entreprises et revenant aux départements et aux régions principalement (26,5% uniquement pour les communes et les EPCI). Le barème de celle-ci sera progressif, de 0% à 1,5 % selon la taille de l'entreprise.

Et un impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) pour 1 Md € (énergie, transport ferroviaire, télécommunications).

Enfin, le montant de la CET est plafonnée à 3% de la valeur ajoutée.

Par conséquent il manque aux budgets des collectivités, selon les estimations, environ 9 Mds €, c'est aussi le montant du cadeau fait aux entreprises. Enfin, c'est le lien économique entre l'entreprise, un territoire et une géographie humaine qui est fragilisé.

LES PROPOSITIONS DE LA CGT POUR UNE NOUVELLE FISCALITE LOCALE

Pour la CGT, la fiscalité locale doit être repensée au même titre que l'ensemble des prélèvements obligatoires. Nous avons besoin d'une

fiscalité locale plus juste, plus redistributive. Celle-ci passe par la prise en compte des revenus pour établir l'impôt local. Elle passe également par la révision des valeurs locatives cadastrales qui servent d'assiette à l'ensemble de la fiscalité locale. Enfin, la CGT propose de transformer la contribution économique territoriale en un impôt pour l'emploi et le développement solidaire des territoires. Cet impôt serait composé de 2 branches. La première serait assise sur la valeur ajoutée, la valeur locative foncière, la valeur locative des équipements et des biens mobiliers, et un critère environnemental. La seconde branche serait assise sur les actifs financiers des entreprises et serait affectée à un fonds de péréquation nationale.

Pour la CGT, la question des enjeux de financement des collectivités territoriales relève de la démocratie dans les territoires et de la conquête des droits nouveaux pour les salariés dans l'entreprise.

SOCIAL-EUROPE : Travail du Dimanche


Une alliance originale vient d'être conclue entre des syndicats européens et les Eglises pour s'opposer au travail dominical. **L'Alliance européenne pour le repos dominical** a vu le jour le 20 juin à Bruxelles.

La raison de cette mobilisation ? La révision de la directive européenne sur le temps de travail, en chantier depuis 2003, avec les risques liés aux manœuvres des groupes de pression (en particulier ceux de la grande distribution). L'Alliance accueille toutes les organisations concernées (associations religieuses, familiales, sportives, etc.), les réseaux de défense du repos dominical, les syndicats, voire des entreprises. Au centre de cette convergence : « *sauvegarder le dimanche, en principe, comme le jour de repos hebdomadaire commun dans l'Union européenne.* » Parmi les membres et soutiens signalons la Confédération européenne des syndicats, le Collectif des Amis du dimanche, la CGT du Commerce, le DGB et la plupart des Eglises européennes,...

La déclaration fondatrice, dont nous publions le texte, s'appuie tout naturellement sur la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne constituée pour tous les acteurs de la société civile de l'Union un point d'appui fort dans leur lutte pour une vie décente au travail.

FR

DECLARATION FONDATRICE
portant création de L'ALLIANCE EUROPÉENNE
POUR LE REPOS DOMINICAL
« Ensemble pour des horaires décents ! »



Des conditions de travail équitables et justes
Tout travailleur a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et sa dignité.
Tout travailleur a droit à une limitation de la durée maximale du travail, à des périodes de repos journalier et hebdomadaire, ainsi qu'à une période annuelle de congés payés.
Article 31 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Le repos dominical et des horaires de travail décents revêtent une importance capitale pour les citoyens de toute l'Europe. Nous, les soussignés, estimons que tous les citoyens de l'Union européenne ont le droit de bénéficier d'horaires de travail décents qui, par principe, excluent le travail en soirée, de nuit, les jours fériés et le dimanche. Nous pensons qu'actuellement, la législation et les pratiques en vigueur aux niveaux européen et national doivent mieux protéger la santé, la sécurité, la dignité de tous et devraient s'attacher davantage à promouvoir une conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Nous estimons que la cohésion sociale des citoyens européens devrait être renforcée.

MENACES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Des études empiriques prouvent qu'une désynchronisation des rythmes sociaux due à des horaires de travail atypiques a une grave incidence négative sur la santé et la sécurité des travailleurs. Les aménagements précaires du temps de travail (temps de garde imprévisibles, horaires coupés, travail en équipes, horaires décalés tels que travail de nuit et de week-end) peuvent augmenter le stress, la propension aux maladies et l'absentéisme dû à de forts sentiments de perte de contrôle et d'influence sur son travail et sa vie. Généralement, les gens travaillent le dimanche ou selon des horaires atypiques, par nécessité financière plutôt que par choix. Les aménagements précaires du temps de travail constituent, surtout quand ils ne permettent pas de travailler un nombre d'heures suffisant, une des causes principales de l'augmentation du nombre de « travailleurs pauvres » en Europe.

CONCILIATION ENTRE TRAVAIL, FAMILLE et VIE PRIVÉE

Le dimanche, parents et enfants peuvent passer du temps ensemble. Les écoles sont fermées ce jour-là. La directive européenne sur la protection des jeunes au travail reconnaît déjà le dimanche comme jour de repos hebdomadaire pour les enfants et les adolescents de l'UE. À la suite d'aménagements entraînant l'étalement ou l'irrégularité du temps de travail, il devient difficile voire impossible pour les travailleurs de vivre une vie familiale correcte et de concilier travail et obligations vis-à-vis des enfants et d'autres personnes dépendantes.

www.sundavalliance.eu

COHÉSION SOCIALE

Le repos dominical permet traditionnellement de rendre les personnes indépendantes d'un style de vie strictement axé sur des motivations économiques. Les dimanches sont la référence de l'organisation du temps dans l'État et la société. Nonobstant la nécessité de fournir des services essentiels d'intérêt général tels que les services d'urgences, de police et de santé, un jour de repos hebdomadaire commun crée le cadre nécessaire qui rythme le temps collectif dans tous les États membres de l'UE. Il sert à renforcer la cohésion sociale de nos sociétés. Seul un jour de repos hebdomadaire commun bien protégé permet aux citoyens de pouvoir pleinement participer à la vie culturelle, sportive, sociale et religieuse, de rechercher un enrichissement culturel et un bien-être spirituel et de prendre part à du bénévolat et à des activités associatives. Sans ce jour, toutes ces formes d'interaction sociale et de passe-temps seraient menacées.

RÉSOLUTIONS DE L'ALLIANCE

L'Alliance européenne pour le repos dominical

- soutient la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et leur droit à une limitation de la durée maximale du travail, ainsi qu'à une période de repos hebdomadaire comprenant, en principe, le dimanche ;
- soutient le respect des conventions collectives couvrant l'organisation du travail, qui sont indispensables au contrat social d'une société moderne en Europe ;
- met en garde contre les pressions économiques croissantes qui sapent les réglementations nationales concernant les conditions de travail ;
- s'engage à sauvegarder et à promouvoir le repos dominical, les congés et des horaires de travail décents ;
- demande aux institutions européennes de sauvegarder le dimanche, en principe, comme le jour de repos hebdomadaire commun dans l'UE ;
- demande à l'UE de mieux veiller à donner, dans la législation européenne et les règles du marché intérieur, une place centrale à la santé et à la sécurité, à l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et à la cohésion sociale, en lançant des initiatives pertinentes visant à garantir le repos dominical et des horaires de travail décents ;
- appelle les Gouvernements des États membres à prendre leurs responsabilités pour améliorer, mettre en œuvre et appliquer les législations et pratiques existantes et à respecter les conventions collectives.

INVITATION À FAIRE CAUSE COMMUNE

L'Alliance européenne pour le repos dominical

- invite tous les acteurs de la société civile (familles, associations sportives, etc.), les alliances nationales et locales pour le repos dominical, le mouvement syndical, les employeurs socialement responsables, les églises et organisations religieuses à rejoindre cette alliance et à mener des actions pour promouvoir la protection du repos dominical et des horaires de travail décents ;
- appelle tous les partis politiques démocratiques à soutenir son action et à effectuer les démarches nécessaires via les institutions démocratiques et les médias pour promouvoir la protection du repos dominical et des horaires de travail décents.

Bruxelles, le 18 février 2011

Interview de Richard FISCHER, Pasteur, responsable de la Conférence des Eglises Européennes (KEK) :

La Cigogne : En tant que représentant d'une partie des Eglises Européennes, votre souci de défense du repos dominical est évident. Est-ce que ce texte, dont l'aspect religieux semble absent vous semble équilibré ?

Richard FISCHER : *Il me semble équilibré parce que le but est d'obtenir le soutien le plus large possible pour cette résolution et ces demandes. C'est le sens de cette coalition qui regroupe les syndicats, le monde associatif et des églises et organisations religieuses. C'est-à-dire tous les secteurs de la société, rassemblant des personnes de convictions et sensibilités diverses, philosophiques ou religieuses. Il se trouve qu'en Europe, les personnes ayant des convictions et des pratiques religieuses sont majoritairement des chrétiens, et traditionnellement le dimanche est à la fois un jour non travaillé et celui où les activités des églises sont les plus nombreuses. Dans d'autres pays, ce n'est pas forcément le dimanche. Les chrétiens pratiquants ont simplement une raison de plus de soutenir cette action.*

C : Quelle est à votre sens la force des groupes de pression signataires de cette déclaration par rapport aux autres groupes (grande distribution, etc...) dont le démantèlement du droit du travail constitue un des objectifs.

RF : *La force des signataires sera proportionnelle au nombre des personnes, d'associations, de syndicats, d'églises et autres communautés et organisations religieuses qui se mobiliseront*

pour rejoindre la coalition. Même les autres groupes comme la grande distribution, et pas seulement les Institutions de l'Union européenne, seront obligés de tenir compte de cette réalité. Puisque nous avons la chance d'être en démocratie.

C : Pensez vous qu'il est possible de faire l'économie d'une lutte sociale pour avancer sur ces sujets.

RF : *Ma réponse à votre précédente question indique ma réponse à celle-ci. Ce n'est pas à moi de définir ce que vous appelez « lutte sociale », mais c'est sûr que les signatures au bas d'une déclaration sont rarement suffisantes en elles-mêmes, sans d'autres formes de pressions et de rapports de forces, à condition d'arriver à mettre de son côté le plus grand nombre de personnes possibles, sans doute par l'invention d'arguments et de formes d'action originaux.*

C : Les signataires des cette déclaration, dont la KEK, et au-delà de la question du repos dominical, soutiendront-ils les actions européennes que le mouvement syndical pourrait être appelés à envisager. Et comment ce soutien pourra-t-il, à votre avis, se concevoir ?

RF : *Certainement, cela est possible, mais dépendra du type de formes d'actions proposées. La KEK, les églises et autres communautés religieuses auront à cœur de le faire en évitant le risque d'être confondues avec des organisations syndicales ou des associations sans aucune spécificité propre, ce qui ne serait souhaitable ni pour les uns ni pour les autres, il me semble.*

JOYEUSE SCHIZOPHRÉNIE.

Le 14 septembre dernier, notre Directeur Régional a mis en ligne sur Ulysse un rappel des règles d'utilisation des applications fiscales, en particulier ADONIS qui gère le compte fiscal des particuliers. Bien sûr l'accès au dossier fiscal d'un usager ne se conçoit qu'à des finalités strictement professionnelles et dans le cadre du secret professionnel comme le stipule la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Toute consultation hors du contexte professionnel est un manquement à la déontologie et peut exposer l'agent à des sanctions disciplinaires légitimes. Personne ne saurait contester ces règles de respect de la vie privée du citoyen.

Mais où l'on bascule dans un surréalisme qui commence à investir de plus en plus notre univers administratif c'est en lisant le paragraphe qui aborde la consultation par l'agent de son propre dossier : **"En ce qui concerne la consultation de son propre dossier, outre qu'elle est en contradiction avec les prescriptions de la CNIL, celle-ci donne accès à des informations que l'agent, en tant qu'usager, n'a pas vocation à connaître. Cette consultation est donc aussi strictement proscrite"**.

Que la CNIL ait émis un texte généraliste sur la consultation des dossiers administratifs et judiciaires, cela s'entend. Mais qui a accès au dossier fiscal des usagers dans ADONIS pour les besoins de ses fonctions est en droit de s'interroger : quelle information sur moi en tant qu'agent pourrais-je bien récolter dans ADONIS que j'ignore sur moi en tant qu'usager ? Ma date de naissance ? Ma situation familiale ? Mon adresse de résidence ? Le nom de mon employeur ? Mon revenu annuel net déclaré ? Les intérêts annuels de mon épargne ?...

Ca donne le vertige, non ?

Néanmoins, chaque agent en tant qu'usager jouit des mêmes droits que tout un chacun. Donc, le jour où vous avez besoin de la copie d'un avis d'imposition égaré, adressez-vous en tant qu'usager une demande écrite à l'agent que vous êtes, que vous archiveriez précieusement, et répondez-vous en tant qu'agent à l'usager que vous êtes par écrit en archivant précieusement votre réponse qui attestera que vous ne vous êtes pas communiqué en tant qu'agent des informations que vous n'êtes pas sensé connaître en tant qu'usager.

Et si vous voulez vous faire bien voir par votre administration, posez sans en avoir l'air des questions à vos collègues sur leur adresse, leur date de naissance, leur situation familiale. S'ils vous donnent ces informations, dénoncez-les à la cellule d'audit. À coup sûr ils auront consulté leur propre dossier et se seront rendus coupables d'un grave

manquement déontologique... sauf s'ils peuvent justifier d'une demande écrite de leur part.

La Cigogne vous souhaite une joyeuse schizophrénie.

Remember !

Cela fait à présent 14 mois que les agents du 35 VOSGES exercent leurs missions dans le bruit, les passages incessants, la poussière, dans des conditions inhabituelles, d'insécurité, dans des espaces restreints ou mal adaptés.

Certains ont été déménagés sans sommation, avec privation de téléphone et/ou d'informatique durant quelques jours, d'autres, comme nos collègues de l'accueil, ont été expatriés pour un mois au 25 avenue des Vosges avec les désagrémentes que l'on connaît (logiciel de file d'attente insuffisant, installations de fortune).

Enfin d'autres encore, soi-disant plus chanceux, comme les collègues du Pôle Enregistrement ou de l'accueil aux professionnels, maintenus au 37, mais dans quelles conditions, ont également eu à pâtir des installations de fortune et du manque de confidentialité. Ils n'ont eu d'autre choix que d'orienter et d'expliquer du matin au soir (et c'est encore le cas) à des contribuables excédés, impatientes ou même agressifs le pourquoi de ces interminables et incessants changements.

Tout cela sans compensation aucune !

Quid en échange ? Fut un temps, des primes de fusion étaient attribuées aux agents concernés. En fin de mois de mai, une journée de congé et une prime spécifique étaient offertes aux agents s'étant largement impliqués dans la campagne IR (pression, horaires spéciaux) durant tout le mois.

Cette année, et c'est un comble, rien ou bien des clopinettes !

À présent, les collègues des SIP, de l'accueil, de l'encaissement travaillent dans des conditions à la limite du supportable, du fait de l'exiguïté des espaces de réception, subissant une pression quotidiennement grandissante, et ce n'est pas fini. Le pire est à craindre si le grand accueil promis pour les grandes échéances (taxe d'habitation, taxes foncières, dernier versement de l'IR, etc...) ne devait pas être livré en temps voulu (le 30 septembre).

Et les agents dans tout ça ?

Il ne serait pas scandaleux que, par un moyen ou un autre, la direction reconnaisse la patience et la forte conscience professionnelle des agents du site.

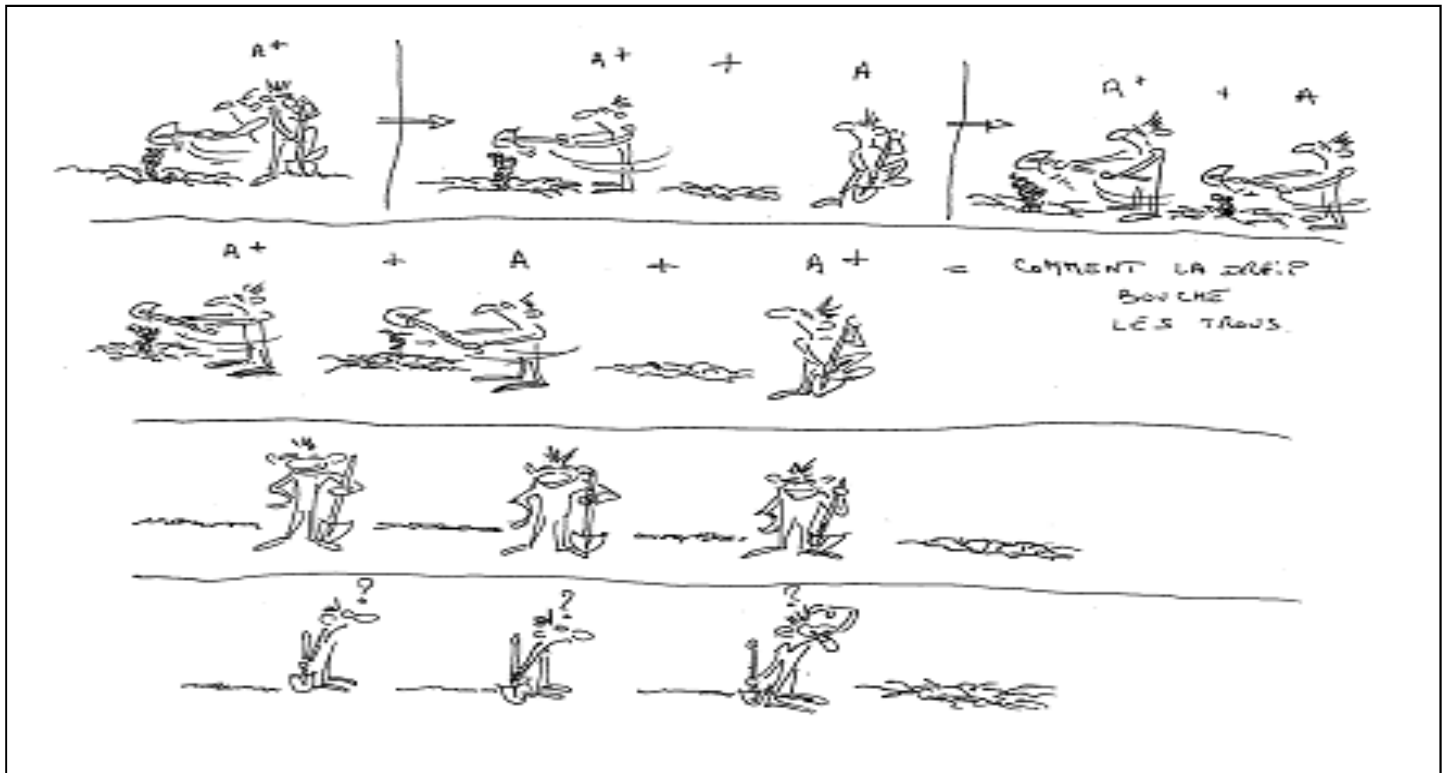
Mais est-ce aux organisations syndicales de le rappeler ?



PEL P O U P A S ?

La DRFIP 67 a reçu l'aval de Paris pour élargir le PELP (1) partiel composé de Molsheim et Strasbourg, à Schiltigheim. Ce projet sera présenté au CTPD de novembre. Il appelle plusieurs remarques :

- en principe, ces pôles sont mis en place lorsque les CDIF ont fusionné avec les SIP dans le cadre de la réforme CDI-CDIF (éclatement des 3 missions cadastrales : foncière, fiscale, topographique avec un 2^{ème} éclatement pour la mission fiscale entre locaux professionnels et locaux d'habitation). Or, jusqu'à présent, seul le CDIF de Molsheim a été supprimé (1 sur 6). La réforme CDI-CDIF ne se pratique (et dans quelles conditions !) qu'à Molsheim, Sarre-Union, Wissembourg, Erstein. Un groupe de travail a même dû être créé pour faire l'état des lieux (cf article dans ce même numéro). Donc, dans l'état actuel de cette réforme pourquoi diable créer un PELP ? Parce que.
- Parce que dans le nouvel immeuble de Molsheim il n'y avait plus de place pour le contrôleur chargé des évaluations professionnelles (véridique).
- Parce qu'à Sélestat il manque le A CDIF, et que l'intérim est fait par le A+ du CDIF de Strasbourg et le A du CDIF de Schiltigheim (CDIF remis clefs en main au A+ du SIP de Schiltigheim), le A du CDIF de Schiltigheim est par ailleurs chargé de gérer les 3 secteurs fonciers du CDIF de Strasbourg parce qu'il faut alléger le A+ de ce CDIF, ce même A+ devant seconder le A de la STD (section topographique départementale) car la convention départementale d'informatisation du plan cadastral arrive à échéance en 2012 et de plus il y a la révision des locaux professionnels qui se profile à l'horizon. Ah oui ! il y a aussi le renfort d'un A du SIE au CDIF de Strasbourg chargé...lui aussi d'alléger le A+ et justement de mettre en place le PELP tant désiré par la direction. Nous appellerons cet aimable jeu de chaises musicales «*saucissonnons et fusionnons, il en restera toujours quelque chose...ou pas*». La Cigogne fait appel aux artistes pour mettre en musique...



Car pour la direction, ce qu'il y a de bien quand on fusionne des services ou des missions c'est qu'on « mutualise » les moyens, et on peut faire plus avec pas grand-chose. Le problème c'est qu'aujourd'hui le « pas grand-chose » approche du zéro et tout le monde sait que $0 + 0 = \dots$ Le problème du manque d'effectifs reste donc entier PELP ou pas PELP.

Précisons qu'au CDIF de Strasbourg on vient de supprimer 2 cadres C et que personne ne se soucie d'alléger la tâche des quelques cadres C qui restent ni même de savoir comment les missions vont être remplies... selon la même recette illusoire que mentionné plus haut, la fusion CDI-CDIF y pourvoira ! (si elle se réalise).

Précisons aussi quelques points d'importance : la création d'un PELP entraîne la scission des déclarations des immeubles (H1, H2, CBD, ME, MOD U) entre affectation professionnelle et habitation. Or le bon sens et l'efficacité veulent qu'un immeuble soit géré dans la totalité de ses locaux pour éviter tout double emploi d'évaluation ou à l'inverse omission d'évaluation. On doit aussi parler des propriétaires ou occupants de locaux commerciaux qui doivent venir de Molsheim à Strasbourg pour avoir les explications sur les bases d'imposition de leurs locaux (ils n'avaient qu'à pas venir). On doit aussi parler des difficultés pratiques dans l'exercice de la mission avec échanges continus de documents, mail, appels téléphoniques avec le SIP correspondant. Mais ces arguments sont bien trop sensés pour trouver écho auprès de nos responsables (ou plutôt gestionnaires).

Donc, au vu des conditions et des motivations fantaisistes voire délirantes de l'élargissement de ce PELP à Schiltigheim, la CGT Finances Publiques 67 votera contre le projet de la direction lors du CTPD de novembre.

(1) pôle d'évaluation des locaux professionnels

Mea culpa

La Cigogne est désolée, elle n'a pas diffusé une information capitale dans les temps et s'en excuse auprès des jeunes retraité(e)s de l'été 2011.

L'article 46 de la loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 a ainsi mis fin au principe « tout mois commencé est dû pour le traitement ».

Ce principe s'applique depuis le 30 juin 2011.

Si vous êtes partis à la retraite le 6 juin 2011, vous avez eu droit au traitement + primes du 1 au 5 juin, au traitement sans prime du 6 au 30 juin et votre première pension fin juillet.

Si vous partez à la retraite le 6 octobre, vous aurez droit au traitement + primes du 1 au 5 octobre, rien du 6 au 31 octobre, la première pension fin novembre.

Le conseil de la Cigogne : partez à la retraite en fin de mois pour éviter une rupture de rémunération entre le traitement et la pension.

Non, vous n'aurez pas votre article dans la Cigogne !
Pas cette fois en tout cas.
Car pour avoir le privilège de nos colonnes, il faut aller bien au-delà...
Cela étant, tous ceux qui en ont les honneurs, sont méritants ou rédacteurs.

SOMMAIRE

Page 1 & 2 : EDITO :

Grand Corps Social Malade.

Page 2 :

Grand Corps Social Malade (suite et fin).

CDI-CDIF suite.

Page 3 :

Cruel dilemme !

La «CET» un cadeau aux entreprises de 9 MDS € ...

Page 4 et 5 :

Social-Europe : Travail du Dimanche.

Page 6 :

Joyeuse schizophrénie.

Remember.

Page 7 :

PELP ou Pas.

Page 8 :

Mea culpa.

Sommaire.

Piste de réflexion.

P i s t e d e r é f l e x i o n

A l'heure où nos gouvernants cherchent à faire des économies substantielles, la Cigogne leur propose une alternative au choix fait de taper encore sur les salariés : **migrer l'ensemble des postes informatiques des administrations sous système d'exploitation LINUX.**

Cette migration constitue la partie la plus ambitieuse en faveur de l'*open source* (logiciels libres) car, en général, les administrations se contentent de choisir Linux pour leurs serveurs et d'opter pour OpenOffice, Firefox et Thunderbird sur les postes clients sous Windows.

Pourtant, la Gendarmerie Nationale a déjà fait ce choix. Elle migre 10000 PC sous système Linux chaque année. D'ici 2015, 90% de ses 85000 postes auront migré. Cette opération permet d'économiser **deux millions d'euros par an** rien qu'en terme de licences.

Quand, en plus, on apprend que les virus sont inexistant¹ sous Linux, que la sécurité y est nettement mieux pensée que sous Windows, que la fragmentation n'existe pas (pas de ralentissement dans le temps), que les mises à jour sont rapides et non liées à la bonne volonté d'une société éditrice de logiciels, que ces mises à jour concernent aussi bien le système d'exploitation que l'ensemble des logiciels installés, on est en droit de se demander pourquoi le choix fait par la maréchaussée n'est pas généralisé à l'ensemble des administrations.

¹ Il en existe bien quelques-uns, mais comparé à plus d'un million sous Windows et nécessitant une intervention explicite de l'utilisateur pour les activer, il est pour ainsi dire inutile d'en parler.

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : Prénom :

Grade : Indice :

Adresse Administrative :

Adresse Personnelle :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant local ou à :

Thierry BORDENAVE au CSI de Strasbourg
Jean Michel CHAIRON à la TP Drulingen
Michel BASTIAN au SIE de Haguenau